

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 5 juillet 2022

Le mardi 05 juillet 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie DOISNEAU, Maire, sur convocation du Maire en date du 29 juin 2022 par voie dématérialisée exception faite de Mme COFFLARD Catherine, MM BERENGER Albert et LECLERC Jean-Pierre

Présents : DOISNEAU Marie, DUFOUR Patrice, COFFLARD Christian, LECLERC Jean-Pierre, BÉRENGER Albert, COURTOIS Christian, MASSE Magalie, BÉTOURNÉ Sylvain, PHILIPPET Norbert, HALATRE Erick,

Absents excusés : PELLEIEUX Noémie (pouvoir à LECLERC Jean-Pierre), COFFLARD Catherine (pouvoir à MASSE Magalie), DO ROSARIO MAYER Anne, LEMOINE Régis (pouvoir à HALATRE Erick),

Absente: DIADO LAMBERT ETENNA Ella

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement se réunir

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du PV du 30 mai 2022

Finances

1. Cession de la parcelle AD 347 à la CCPB pour le projet de construction de la maison de santé
2. Proposition de remplacement du pare-ballon situé entre le parking de la salle des fêtes et le terrain de football
3. Proposition de remplacement du robot arroseur
4. Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Fêtes pour le rachat d'une friteuse

Environnement

5. Proposition d'installation d'une supérette connectée sans caisse

Personnel

6. Point sur les contrats PEC

Désignation d'un secrétaire de séance : BETOURNE Sylvain

PV du 30 mai 2022 - Vote du PV : 2 abstention ; 3 contre ; 7 pour

Arrivée de Monsieur PHILLIPET Norbert à 18h10

Finances

1 Cession de la parcelle AD 347 à la CCPB pour le projet de construction de la maison de santé

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée du projet de la construction de la maison de santé :

Vu la délibération du 12 juillet 2021 de la Communauté de Communes validant le lieu d'implantation du projet immobilier d'une maison de santé sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bray (Saint Aubin en Bray avec 17 voix contre 3 voix pour La Chapelle aux Pots).

Madame le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de céder la parcelle AD 347 à l'Euro symbolique à la Communauté de Commune du Pays de Bray.

Madame MASSE Magalie demande si les parkings seront inclus dans la parcelle cédée, Madame le Maire lui répond que oui

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de céder la parcelle AD 347 à l'euro symbolique à la CCPB

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la cession

2 Proposition de remplacement du pare-ballon situé entre le parking de la salle des fêtes et le terrain de football

Madame le Maire expose au Conseil que le filet du pare-ballon situé entre le parking de la salle des fêtes et le terrain de football est vétuste, ce qui a pour conséquence de laisser passer les ballons venant du terrain de football. Plusieurs parebrises de voitures stationnées sur le parking ont été cassés ces derniers mois.

Madame le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de remplacer le filet du pare-ballon et **SOMET** 3 devis :

CASAL SPORT : 1 721.40€ TTC

FEELNETS : 1 600.80€ TTC

LA FABRIQUE A FILETS : 1 099.33€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de changer le filet du pare-ballon situé entre le parking de la salle des fêtes et le terrain de football

CHOISIT le devis de la Société LA FABRIQUE A FILETS d'un montant de 1 099.33€ TTC

DECIDE à l'unanimité la modification du budget en prenant la DM suivante :

Compte 21758 – Opération 10003 Matériels divers + 1 100.00€

Compte 615231 - 1 100.00€

3 Proposition de remplacement du robot arroseur

Madame le Maire expose au Conseil que le robot arroseur datant de plus de 20 ans et servant principalement à l'arrosage du terrain de football ne fonctionne plus. Les pièces détachées ne se trouvent plus.

Madame le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de remplacer le robot arroseur et **SOMET**

3 devis :

ENTREPRISE LECONTE : 1 965.00€ TTC

ARROSAGE DISTRIBUTION : 1 730.50€ TTC

VITAL CONCEPT : 1 545.37€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE l'achat d'un robot arroseur

CHOISIT le devis de la Société VITAL CONCEPT d'un montant de 1 545.37€ TTC

DECIDE à l'unanimité la modification du budget en prenant la DM suivante :

Compte 21758 – Opération 10003 Matériels divers + 1 600.00€

Compte 615231 - 1 600.00€

4 Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Fêtes pour le rachat d'une friteuse

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la friteuse de l'Amicale des Fêtes et Loisirs est tombée en panne.

Une des deux résistances a grillé, le montant des réparations s'élève à 700€ et la 2^{ème} résistance risque à son tour de griller.

L'Amicale des Fêtes a trouvé une friteuse à 612€ TTC.

Pour pouvoir l'acheter l'Amicale des Fêtes demande une subvention exceptionnelle de 500€.

Madame le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€

DECIDE à l'unanimité la modification du budget en prenant la DM suivante :

Compte 6574 – Subventions aux associations + 500.00€

Compte 615231 - 500.00€

Environnement

5 Proposition d'installation d'une supérette connectée sans caisse

Madame le Maire EXPOSE au Conseil Municipal qu'elle a reçu d'une start-up française nommée BOXY une proposition d'installation d'une supérette connectée sans caisse.

Cette supérette sous forme de container de 15m² serait implantée sur la Route Nationale 31 près du parking de l'école des Fontainettes avec un accès côté parking.

L'objectif est d'offrir à la population une offre alimentaire dans un cadre innovant.

Les remarques du Conseil Municipal sont les suivantes :

Impacts négatifs sur l'emploi : plusieurs magasins avec du personnel sont implantés à proximité ce qui constituerait une concurrence qui pourrait engendrer des suppressions d'emplois

Problème de stationnement : des automobilistes pourraient se stationner sur l'arrêt de car situé sur la Route Nationale ce qui est interdit ou sur le parking de l'école qui est déjà saturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 contre et 1 pour

REFUSE l'installation d'une supérette connectée sans caisse

Positionnement des assesseurs sur la tenue des bureaux de vote et dépouillement

Personnel

6 Point sur les contrats PEC

Madame le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que les 2 contrats PEC conclus avec le Pôle Emploi ne peuvent être renouveler ou que de nouveaux contrats ne peuvent être mis en place.

Le contrat PECJ signé avec la mission de l'Emploi et de la Formation peut être renouvelé 6 mois avec une prise en charge de 50% au lieu de 65%

Contrats PEC :

- Le contrat de l'agent technique espaces verts à 35h se termine le 31 juillet
- Le contrat de l'agent technique cantine, ménage à 20h se termine le 31 août

Contrat PECJ

- Le contrat de l'agent d'animation 20h se termine le 31 août

Madame le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de

- De recruter un agent technique espaces verts en qualité d'adjoint technique à 35h (poste vacant)
- De recruter un agent technique pour la cantine en qualité d'adjoint technique à 20h (poste vacant) ou de recruter cet agent pour 17h en CDD (poste à créer)
- De renouveler pour 6 mois le contrat PECJ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- De recruter un agent technique espaces verts en qualité d'adjoint technique à 35h (poste vacant) à compter du 1^{er} août 2022
- De recruter un agent technique pour la cantine en qualité d'adjoint technique à 20h (poste vacant) à compter du 1^{er} septembre 2022
- De renouveler pour 6 mois le contrat PECJ à compter du 1^{er} septembre 2022

La séance est levée à 19h00

Le secrétaire de séance
BETOURNE Sylvain